

FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DU HAUT-RHIN

Association chargée de l'indemnisation des dégâts causés par les sangliers aux cultures agricoles (Loi du 28 février 2005 - art 179)

13 rue du Tivoli - 68100 MULHOUSE - Tel 03 89 31 82 65

DEMANDE D'ESTIMATION DE DEGATS DE SANGLIERS AUX CULTURES AGRICOLESRenseignements sur le déclarant:

NOM DE L'AGRICULTEUR:

Prénom:

Raison sociale (EARL, GAEC, SCEA ...):

Adresse: N° rue

Localité:

N° DE TELEPHONE IMPERATIF:

Code postal:

Portable :

Renseignements sur la ou les cultures endommagées:

COMMUNE:

GIC n° : 28

(commune où se trouvent les dégâts, une seule par formulaire)

Nature de la culture	Localisation de la parcelle Lieu-dit , section et n° cadastral ilot PAC	Superficie totale ...ha...ares	Superficie endommagée ...ha...ares	N° lot de chasse communal Dé détenteur du droit de chasse (se renseigner en mairie)
		ha ares	ha ares	Lot de chasse n°2 Locataire : Association de chasse Baumfalke Mr STAMPFLI Nicolas Garde chasse : Mr BLAUDEL Didier 5 quartier Gutemberg 68220 FOLGENSBURG
		ha ares	ha ares	
		ha ares	ha ares	
		ha ares	ha ares	
		ha ares	ha ares	

Toutes fraudes ou tentatives de fraudes feront l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative du Fonds Départemental.
L'agriculteur est tenu de montrer à l'estimateur l'emplacement des dégâts lors de la visite des parcelles.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Date:

SIGNATURE:

DECLARATION A ENVOYER AU SIEGE DU FONDS DEPARTEMENTAL A MULHOUSE
POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE, VOUS POUVEZ NOUS TELECOPIER CETTE DECLARATION AU
03 89 44 25 31

JOINDRE SVP IMPERATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE S' IL S'AGIT DE VOTRE PREMIERE
DECLARATION OU SI VOUS AVEZ CHANGE DE COMPTE BANCAIRE

Les demandes d'estimations incomplètes ne seront pas traitées.